

## Annexe 2:

### Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation dans la profession de ramoneuse / ramoneur CFC dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées:

<b>Déroptions à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux</b> (Base : Liste de contrôle du SECO)	
<b>Chiffre</b>	<b>Travail dangereux</b> (Expression selon la liste de contrôle du SECO)
3a	Travaux qui dépassent les capacités physiques des jeunes. Manipulation sans moyens auxiliaires de charges de plus de <ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 kg pour les jeunes de sexe masculin âgés de moins de 16 ans,</li> <li>• 19 kg pour les jeunes de sexe masculin âgés de 16 ans à 18 ans non révolus,</li> <li>• 11 kg pour les jeunes de sexe féminin âgées de moins de 16 ans,</li> <li>• 12 kg pour les jeunes de sexe féminin âgées de 16 ans à 18 ans non révolus.</li> </ul>
3c	Travaux s'effectuant régulièrement pendant plus de deux heures par jour <ul style="list-style-type: none"> <li>• dans une position courbée, inclinée sur le côté ou en rotation,</li> <li>• à hauteur d'épaule ou au-dessus,</li> <li>• en partie à genoux, en position accroupie ou couchée.</li> </ul>
4a	Travaux d'une certaine durée ou récurrents s'effectuant, pour des raisons techniques, à des températures supérieures à 30° C
4c	Travaux exposant à un bruit dangereux pour l'ouïe (bruit continu, bruit impulsif). Exposition au bruit à partir d'un niveau de pression sonore journalier équivalent LEX de 85 dB (A).
4d	Travaux effectués avec des outils vibrants ou à percussion.
4g	Travaux avec des agents sous pression (gaz, vapeurs, liquides).
4h	Travaux exposant à des radiations non ionisantes, notamment <ul style="list-style-type: none"> <li>2. des rayons ultraviolets à ondes longues (exposition au soleil)</li> </ul>
5a	Travaux impliquant un danger notable d'incendie ou d'explosion. Travaux impliquant des substances ou des préparations <sup>3</sup> dont les propriétés, comme l'explosivité ou l'inflammabilité, sont source de dangers physiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>2. gaz inflammables (H220, H221 – anciennement R12),</li> <li>3. aérosols inflammables (H222 – anciennement R12),</li> <li>4. liquides inflammables (H224, H225 – anciennement R12),</li> </ul>
5b	Travaux impliquant un danger notable d'incendie ou d'explosion. Travaux impliquant des agents chimiques sources de dangers physiques notables : <ul style="list-style-type: none"> <li>1. matériaux, substances et préparations qui, sous forme de gaz, vapeurs, fumées ou poussières, donnent au contact de l'air un mélange inflammable;</li> <li>2. matériaux, substances et mélanges présentant une des propriétés répertoriées sous la lettre a mais n'entrant pas dans le champ d'application de la loi sur les produits chimiques, notamment les substances explosives et gaz explosifs.</li> </ul>
6a	Travaux impliquant une exposition nocive (par inhalation – via les voies respiratoires, par voie cutanée – par la peau ou par voie orale – par la bouche) ou un risque d'accident Travaux avec des substances ou préparations caractérisées par au moins une des mentions de danger suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>1. toxicité aiguë (H300, H310, H330, H301, H311, H331 – anciennement R23, R24, R26, R27, R28),</li> <li>2. corrosion cutanée (H314 – anciennement R34, R35),</li> <li>5. sensibilisation respiratoire (H334 – anciennement R42),</li> <li>6. sensibilisation cutanée (H317 – anciennement R43),</li> </ul>

Déroptions à l'interdiction d'effectuer des travaux dangereux (Base : Liste de contrôle du SECO)	
Chiffre	Travail dangereux (Expression selon la liste de contrôle du SECO)
6b	Travaux exposant à un risque notable d'intoxication ou d'empoisonnement : 1. matériaux, substances ou préparations (en particulier gaz, vapeurs, fumées et poussières) qui présentent une des propriétés mentionnées à la lettre a, comme vapeurs de goudron, poussières d'amiante, HPA (hydrocarbures polycycliques aromatiques)
7a	Travaux exposant à des agents biologiques nocifs Travaux impliquant des éléments pouvant être contaminés par des microorganismes nocifs (virus, bactéries, champignons ou parasites) : filtres d'installations CVC
8a	Travaux avec des outils de travail ou moyens de transport en mouvement 9. ponts mobiles
8b	Travaux avec des outils de travail présentant des éléments en mouvement dont les zones dangereuses ne sont pas protégées par des dispositifs de protection ou le sont seulement par des dispositifs de protection réglables. Il s'agit notamment de zones d'entraînement, de cisaillement, de coupure, de perforation, de happement, d'écrasement ou de choc.
8c	Travaux sur des machines ou des systèmes dans des conditions de service particulières ou lors de la maintenance, présentant un risque élevé d'accident ou de maladie professionnels.
10a	Travaux impliquant un risque de chute, en particulier à des postes de travail en hauteur et sur des passages.

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s)	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel <sup>2</sup> de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanence	Fréquemment	Occasionnellement
Soulever, porter et déplacer de lourdes charges  Travaux en position courbée ou à genoux, à hauteur d'épaule ou au-dessus	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Surcharge de l'appareil locomoteur</li> <li>• Position ou mouvement du corps défavorables</li> </ul>	3a 3c	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intégrer les principes de l'ergonomie dans les modes opératoires</li> <li>• Appliquer les techniques de levage correctes</li> <li>• Utiliser des équipements techniques de transport</li> <li>• Prévoir des changements d'activité</li> <li>• Respecter les phases de repos</li> </ul> <p>Suva FI 44018.f « Soulever et porter correctement une charge »</p> <p>Suva LC 67199.f « Alléger la charge »</p> <p>CFST BR 6245.f « Manutention de charges »</p> <p>Commentaire de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail « Explications de l'art. 25, alinéa 2 »</p> <p>Suva FI 88213.f « Les pros protègent leurs genoux! Le protège-genoux adapté à chaque situation »</p>	1e AA	CI 1	1e AA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instruction sur place</li> <li>• Montrer le bon exemple</li> </ul>	1e AA	2e AA	3e AA
Nettoyer les installations thermiques (combustibles bois, gaz, huile):  Travaux créant un environnement avec de la suie et de la poussière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Irritation de la peau, des muqueuses, des voies respiratoires</li> <li>• Déclenchement d'allergies, eczémas</li> <li>• Maladies des voies respiratoires par poussières et HPA dans la suie</li> </ul>	6b	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Porter des EPI appropriés (p. ex. lunettes de protection, gants de protection, protections respiratoires)</li> <li>• Appliquer une crème protectrice appropriée pour la peau sur les parties non protégées des mains et des avant-bras avant le travail.</li> <li>• Utiliser des produits de nettoyage protégeant la peau</li> </ul>	1e AA	CI 1	1e AA	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Instruction sur place</li> <li>• Montrer le bon exemple</li> </ul>	1e AA	2e AA	3e AA

<sup>2</sup> Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s)	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel <sup>2</sup> de l'entreprise						
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP	Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
								En permanence	Fréquentement	Occasionnellement
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lésions des yeux dues aux particules de suie</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>Après le travail, utiliser une crème de soin pour la peau</li> <li>Utiliser l'aspirateur</li> </ul> <p>Suva FI 66113.f « Demi-masques de protection respiratoire contre les poussières. Points essentiels en matière de sélection et d'utilisation »</p> <p>Suva LC 67077.f « Poussières nocives »</p> <p>Suva FI 44074.f « Protection de la peau au travail »</p> <p>Suva LC 67035.f « Protection de la peau au travail »</p> <p><a href="http://www.suva.ch">www.suva.ch</a> → Mot-clé 'Equipements de protection individuelle' Suva dépliant 84073.f « 10 règles vitales pour les techniciens du bâtiment »</p>							
<p>Nettoyer les installations thermiques (combustibles bois, gaz, huile):</p> <p>Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante comme cordons d'amiante, matériaux d'isolation, produits d'amiante-ciment, panneaux coupe-feu, tuyaux de raccordement</p>	Poussière d'amiante	6b 6a	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaître, évaluer l'amiante et agir correctement</li> </ul> <p>Suva FI 84055.f « Identifier, évaluer et manipuler correctement les produits amiantés. Ce que vous devez savoir pour les travaux de ramonage »</p> <p>Suva FI 44092.f « Sécurité lors des travaux de ramonage »</p> <p>Suva dépliant 84073.f « 10 règles vitales pour les techniciens du bâtiment »</p>	1e-3e AA	-	1e AA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instruction sur place</li> <li>Montrer le bon exemple</li> </ul>	1e AA	2e/3e AA	-
<p>Nettoyer les installations thermiques (combustibles bois, gaz, huile):</p> <p>Manipulation de substances dangereuses (détergents)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Danger d'incendie et d'explosion</li> <li>Irritation de la peau, des muqueuses, des voies respiratoires</li> <li>Brûlures chimiques</li> <li>Allergies, eczémas</li> <li>Lésions des yeux (Spritzer)</li> <li>Risque de confusion</li> </ul>	5a 5b 6a	<ul style="list-style-type: none"> <li>Substituer les produits/substances utilisés par des moins dangereux</li> <li>Lister les catégories de dangers des produits chimiques et de leurs voies d'exposition au poste de travail (orale, cutanée et par inhalation)</li> <li>Observer les directives des fiches de sécurité</li> <li>Porter des EPI appropriés</li> <li>Protéger la peau</li> <li>Devoirs et responsabilité des apprenants relatifs à la sécurité et à la protection (prévention par des moyens techniques, EPI, sécurité de tiers)</li> </ul> <p>SECO LC 710.245.f « Utilisation sûre de produits chimiques en entreprise »</p> <p>Suva FI 11030.f « Substances dangereuses: ce qu'il faut savoir »</p> <p>Suva FI 44074.f « Protection de la peau au travail »</p>	1e-3e AA	CI 1	1e-3e AA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instruction sur place</li> <li>Montrer le bon exemple</li> </ul>	1e-2e AA	3e AA	-

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s)	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel <sup>2</sup> de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanence	Fréquemment	Occasionnellement
			<p>Suva FI 66113.f « Demi-masques de protection respiratoire contre les poussières. Points essentiels en matière de sélection et d'utilisation »</p> <p>Suva LC 67035.f « Protection de la peau au travail »</p> <p>Suva LC 67077.f « Poussières nocives »</p> <p>Suva LC 67084.f « Acides et bases »</p> <p>Suva LC 67013.f « Emploi de solvants »</p> <p>Suva LC 67071.f « Stockage de liquides facilement inflammables »</p>							
<p>Nettoyer les installations thermiques (combustibles bois, gaz, huile):</p> <p>Travaux par forte chaleur et exposition au soleil</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faiblesse, vertige, maux de tête, coup de chaleur</li> <li>Cancers de la peau</li> </ul>	4a 4h	<ul style="list-style-type: none"> <li>(Courtes) pauses régulières à un endroit frais</li> <li>Boire suffisamment d'eau fraîche (au moins 2-3 litres par jour voire plus)</li> <li>Repas légers</li> <li>Pas de boissons alcoolisées ou de drogues</li> </ul> <p>Suva fiche thématique « Chaleur (médecine du travail) »</p> <p><a href="http://www.suva.ch/soleil">www.suva.ch/soleil</a></p>	1e-3e AA			<ul style="list-style-type: none"> <li>Instruction sur place</li> <li>Montrer le bon exemple</li> </ul>	1e AA	2e AA	3e AA
<p>Nettoyer les installations thermiques (combustibles bois, gaz, huile):</p> <p>Travaux avec de l'air comprimé (soufflage de ventilateurs à air comburant, canal d'amenée d'air entre autres)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Projection de pièces</li> <li>Pénétration de l'air dans le corps à travers des blessures de la peau</li> <li>Bruit</li> <li>Rebond de raccords de tuyaux</li> </ul>	4c 4g	<ul style="list-style-type: none"> <li>Observer les directives dans modes d'emploi</li> <li>Porter les EPI appropriés</li> </ul> <p>Suva LC 67054.f « Air comprimé »</p> <p>Suva FI 44085.d « Air comprimé: le danger invisible »</p> <p>Suva dépliant 84015.f « Vous disiez? Questions-réponses sur le bruit »</p>	1e AA			<ul style="list-style-type: none"> <li>Instruction sur place</li> <li>Montrer le bon exemple</li> </ul>	1e AA	2e AA	3e AA
<p>Travaux de nettoyage, de maintenance, d'entretien et de réparation d'installations, d'appareils et d'outillage</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Blessures par démarrage involontaire inattendu de l'installation (brûleur, dispositif d'allumage, composants accessoires comme vis sans fin, etc.) et des appareils</li> <li>Être happé, coincé</li> <li>Blessures par des outils ou des appareils</li> <li>Bruits</li> <li>Vibrations</li> <li>Électrocution</li> </ul>	8b 8c 4c 4d	<ul style="list-style-type: none"> <li>Couper l'énergie sur l'installation (tirer la prise, ...)</li> <li>Sécuriser l'installation avec un cadenas contre un démarrage involontaire</li> <li>Assurer que l'installation ne puisse pas être mise en service à distance</li> <li>Porter des EPI appropriés (gants, lunettes de protection, protection respiratoire)</li> <li>Utiliser le DDR</li> </ul> <p>Suva FI 44092.f « Sécurité lors des travaux de ramonage »</p> <p>Suva dépliant 84040.f et support pédagogique 88813.f « Huit règles vitales pour la maintenance »</p> <p>CFST LC 6807.f « Maintenance des installations aérauliques (installations PNE) »</p>	1e-3e AA	CI 1 CI 2	1e-3e AA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instruction sur place</li> <li>Montrer le bon exemple</li> </ul>	1e AA	2e AA	3e AA

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s)	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel <sup>2</sup> de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanence	Fréquemment	Occasionnellement
			<p>2.1 Suva dépliant 84015.f «Vous disiez? Questions-réponses sur le bruit»</p> <p>Suva fiche thématique 84037.f « Vibrations transmises au système main-bras – Connaissez-vous les risques ? »</p> <p>Suva LC 67070.f «Vibrations au poste de travail»</p> <p>Suva LC 67081.f «Électricité sur les chantiers»</p> <p>Suva FI 44068.f «Le DDR peut vous sauver la vie»</p>							
Nettoyer les installations de ventilation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Contamination (pollution) de l'air par la formation de germes dans l'installation</li> <li>Contamination des personnes qui effectuent le nettoyage</li> </ul>	7a	<ul style="list-style-type: none"> <li>Porter des EPI appropriés (gants, lunettes de protection, protection respiratoire, voire combinaison de protection)</li> <li>Avant le début des travaux, clarifier avec l'exploitant (entreprise industrielle) quels résidus éventuels peuvent être présents</li> </ul> <p>CFST LC 6807.f «Maintenance des installations aérouliques (installations PNE)»</p> <p>Suva FI 44021.f «Humidification de l'air»</p>	1e-3e AA	CI 1	1e AA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instruction sur place</li> <li>Montrer le bon exemple</li> </ul>	1e AA	2e AA	3e AA
Se rendre à des lieux de travail en hauteur (accès par des échelles, par les toits plats ou en pente)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chute</li> <li>Électrocution</li> </ul>	10a	<p><u>Accès avec une échelle</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation correcte des échelles</li> </ul> <p>Suva dépliant 84070.f «Qui peut répondre 12 fois « oui »? Sécurité sur les échelles simples et doubles»</p> <p><u>Accès par des toits plats</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Ne JAMAIS marcher sur des surfaces non résistantes à la rupture, accès uniquement par des passerelles avec rampe</li> <li>En cas de distance inférieure à 2m du bord du toit sans protection latérale, se sécuriser avec un EPIA</li> <li>C à une corde fixe</li> </ul> <p><u>Accès par des toits en pente</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avec des échelles depuis le sol: échelle intacte, assez longue (doit dépasser d'un mètre), le haut et le bas de l'échelle sécurisés</li> <li>Par des lucarnes: Echelle de couvreur stable, accrochée à des crochets fiables selon EN 795</li> </ul> <p>En cas de conduit électrique avec des fils dénudés sous tension</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Avant l'accès, convenir des mesures de protection avec le propriétaire des conduits</li> </ul>	1e-3e AA	CI 1	1e AA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instruction sur place</li> <li>Montrer le bon exemple</li> </ul>	1e AA	2e AA	3e AA

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Chiffre(s)	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel <sup>2</sup> de l'entreprise						
				Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanence	Fréquemment	Occasionnellement
			Suva dépliant 84041.f « Neuf règles vitales pour les travaux en toiture et en façade » Suva dépliant 84044.f « Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement » Suva dépliant 84073.f « 10 règles vitales pour les techniciens du bâtiment »							
Travaux avec échafaudages roulants et passerelles de travail	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chute</li> </ul>	10a	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation correcte des échafaudages roulants et des passerelles de travail</li> </ul> Suva dépliant 84018.f « Huit questions essentielles autour des échafaudages roulants » Suva LC 67076.f « Passerelles de travail, escaliers et plateformes de maintenance » Suva dépliant 84073.f « 10 règles vitales pour les techniciens du bâtiment »	1e.-3e AA	CI 1	1e AA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instruction sur place</li> <li>Montrer le bon exemple</li> </ul>	1e AA	2e AA	3e AA
Travaux avec plateformes élévatrices (PEMP)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chute</li> <li>Renversement de la PEMP</li> <li>Coincement de personnes entre la plateforme de travail et des installations fixes</li> <li>Chute d'objets</li> </ul>	8a 10a	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation correcte des plateformes élévatrices</li> </ul> Suva LC 67064/1.f « Plateformes élévatrices 1 <sup>ère</sup> partie: Planification sûre » Suva LC 67064/2.f « Plateformes élévatrices 2 <sup>e</sup> partie: Contrôles sur site. »	2e-3e AA	-	-	Instruction en entreprise seulement après suivi avec succès la formation (avec justificatif) chez un prestataire reconnu par la Suva	2e AA	3e AA	Travaux avec plateformes élévatrices (PEMP)
Travaux avec les équipements de protection individuelle anti-chute (EPIaC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Chute</li> </ul>	10a	<ul style="list-style-type: none"> <li>Travaux sur les toits (si pas de dispositif de protection collective / garde-corps existant, alors seulement recourir à un EPIaC)</li> </ul> Suva FI 44066.f « Travaux sur les toits. Pour ne pas tomber de haut » Suva support pédagogique 88816.f « Huit règles vitales pour les travaux avec protection par encordement »	1e-3e AA	-	-	Instruction en entreprise seulement après suivi avec succès la formation EPIaC (avec justificatif)	1e-2e AA	3e AA	-
Travaux en atelier	<ul style="list-style-type: none"> <li>Blessures par ponceuses</li> <li>Électrocution (câbles, prises, outils électriques manuels défectueux)</li> </ul>	8b	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation et maintenance selon les modes d'emploi</li> <li>Porter des EPI appropriés (voir modes d'emploi)</li> <li>Avant utilisation contrôle visuel si dégâts aux câbles, prises, boîtiers</li> <li>Effectuer de simples réparations électriques (p. ex. prises) uniquement hors tension</li> </ul> Suva LC 67037 « Machines à meuler ou tourets à meuler »	1e-3e AA	CI 1 CI 2 CI 3	3e AA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Instruction sur place</li> <li>Montrer le bon exemple</li> </ul>	1e AA	2e AA	3e AA

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)		Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel <sup>2</sup> de l'entreprise						
		Chiffre(s)		Formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CI	Appui de l'EP		En permanence	Fréquemment	Occasionnellement
			Suva LC 67092 «Machines électriques portatives» Suva BR 44087.d «L'électricité en toute sécurité» Suva dépliant 84073.f «10 règles vitales pour les techniciens du bâtiment»							

**Legende:** ÜK: überbetriebliche Kurse; BFS: Berufsfachschule;  
[Mögliche Abkürzungen: NeA: Nach erfolgter Ausbildung; BS: Broschüre; CL: Checkliste; Lj: Lehrjahr]